

La présente offre de financement participatif n'a été vérifiée ou approuvée ni par l'autorité des services et marchés financiers (FSMA), ni par l'Autorité européenne des marchés financiers (AEMF).
L'adéquation de votre expérience et de vos connaissances en la matière n'a pas nécessairement été évaluée avant que l'accès à cet investissement vous ait été accordé.
En effectuant cet investissement, vous en assumez pleinement les risques, y compris le risque de perte totale ou partielle du capital investi.

AVERTISSEMENT SUR LES RISQUES

Investir dans le présent projet de financement participatif comporte des risques, y compris le risque de perte totale ou partielle du capital investi. Votre investissement n'est pas couvert par les systèmes de garantie des dépôts établis conformément à la directive 2014/49/UE du Parlement européen et du Conseil (1). Votre investissement n'est pas non plus couvert par les systèmes d'indemnisation des investisseurs établis conformément à la directive 97/9/CE du Parlement européen et du Conseil (2).

Le retour sur investissement n'est pas garanti.

Ceci n'est pas un produit d'épargne, et nous vous conseillons de ne pas investir plus de 10 % de votre patrimoine net dans des projets de financement participatif.

Vous pourriez ne pas être en mesure de vendre les instruments d'investissement au moment où vous le souhaitez. Si vous êtes en mesure de les vendre, vous risquez néanmoins de subir des pertes.

⁽¹⁾ Directive 2014/49/UE du Parlement européen et du Conseil du 16 avril 2014 relative aux systèmes de garantie des dépôts (JO L 173 du 12.6.2014, p. 149).

⁽²⁾ Directive 97/9/CE du Parlement européen et du Conseil du 3 mars 1997 relative aux systèmes d'indemnisation des investisseurs (JO L 84 du 26.3.1997, p. 22).

DÉLAI DE RÉFLEXION PRÉCONTRACTUEL POUR LES INVESTISSEURS NON AVERTIS

Les investisseurs non avertis bénéficient d'un délai de réflexion au cours duquel ils peuvent, à tout moment, retirer leur offre d'investissement ou leur manifestation d'intérêt pour l'offre de financement participatif sans justification ni encourir de pénalité. Le délai de réflexion commence à courir au moment où l'investisseur potentiel non averti fait une offre d'investissement ou manifeste son intérêt, et expire après quatre jours calendaires.

Pour exercer leur droit de retirer leur offre d'investissement ou leur manifestation d'intérêt pour l'offre de financement participatif dans un délai de quatre jours calendaires, les investisseurs non avertis doivent adresser un courrier électronique à ECCO NOVA en faisant état, de manière non-équivoque et sans justification, de leur volonté de se rétracter, à l'adresse électronique suivante : invest@econova.com.

APERÇU DE L'OFFRE DE FINANCEMENT PARTICIPATIF

Identifiant de l'offre	6994001IY1HJC390C73 0024030
Porteur de projet et nom du projet	VENTS D'HOUYET SC (0479.378.156) VENTS D'HOUYET III
Type d'offre et type d'instruments	Obligations qui passent par l'entité ad hoc Ecco Nova Finance, dont le sous-jacent est un instrument de dette
Montant cible	Le seuil de réussite de la campagne est de 250.000 € et le montant maximum à lever est de 350.000 €.
Date limite	La date de clôture de l'offre est fixée au 13/11/2024 à 23h59, avec une extension possible jusqu'au 27/11/2024 à 23h59.

PARTIE A – INFORMATIONS SUR LE(S) PORTEUR(S) DE PROJET ET SUR LE PROJET DE FINANCEMENT PARTICIPATIF

a) Porteur de projet et projet de financement participatif	
Identité	Dénomination légale du porteur de projet : Vents d'Houyet SC Pays d'origine/d'enregistrement : Belgique Numéro d'enregistrement : 0479.378.156
Forme juridique	Société Coopérative (SC)
Coordonnées	Site web : https://www.gvdh.co/ Adresse du siège statutaire : Rue Basse, Mesnil-Eglise 26 5560 Houyet Adresse électronique : info@gvdh.co



Numéro de téléphone : 00 32 82 689676

Propriété

VDH DEV détient 99% des actions de Vents d'Houyet SC.



Direction

Administrateur : Innovent (0543.722.216) avec représentant permanent Bernard Delville
 Administrateur : Pierre Oldenhove Consulting (0629.854.751) avec représentant permanent Pierre Oldenhove
 Administrateur : Nonolulu (1002.706.222) avec représentant Eddy Defossez

b) Responsabilité des informations fournies dans la présente fiche d'informations clés sur l'investissement

Pierre Oldenhove Consulting déclare qu'à sa connaissance, aucune information n'a été omise ni n'est manifestement trompeuse ou inexacte. Le porteur de projet est responsable de l'élaboration de la présente fiche d'informations clés sur l'investissement.

Pierre Oldenhove Consulting, administrateur de Vents d'Houyet, a fourni à Ecco Nova des informations sur l'achat des parts dans OMC & sur VDH SC.

La déclaration de Pierre Oldenhove Consulting, par laquelle elles assument la responsabilité des informations figurant dans la présente fiche d'informations clés sur l'investissement au titre de l'article 23, paragraphe 9, du règlement (UE) 2020/1503 du Parlement européen et du Conseil* (3), est jointe en annexe [II].

c) Principales activités du porteur de projet, produits ou services proposés par le porteur de projet

Vents d'Houyet SC exerce, directement ou indirectement via ses filiales, des activités dans le domaine de la production d'énergie renouvelable via l'exploitation de 11 éoliennes.

Vents d'Houyet SC exerce également des activités à finalité sociale dans le domaine :

1. De l'éducation et la formation ;
2. De la mobilité.

d) Hyperlien vers les états financiers les plus récents du porteur de projet

Les performances financières de Vents d'Houyet SC peuvent être consultées sur le lien suivant : [LIEN](#)

e) **Chiffres et ratios financiers clés du porteur de projet au cours des trois dernières années**

	Année -3 31/12/2021	Année -2 31/12/2022	Année -1 31/12/2023
i) Chiffre d'affaires	1.627.222 €	2.069.431 €	2.187.623 €
ii) Bénéfice net annuel	105.761 €	998.415 €	(81.832) €
iii) Actif total	10.075.401 €	11.127.725 €	12.249.397 €
iv) Marge bénéficiaire brute, d'exploitation et nette	Marge brute d'exploitation : 702.447 € EBITDA : 550.050 € EBIT : 189.218 €	Marge brute d'exploitation : 988.488 € EBITDA : 681.651 € EBIT : 361.059 €	Marge brute d'exploitation : 567.891 € EBITDA : 343.894 € EBIT : (16.388) €
v) Dette nette et ratio dettes/capitaux propres	CP : 3.182.669 € Dettes : 6.786.699 € Solvabilité (%) : 47%	CP : 4.112.939 € Dettes : 6.886.538 € Solvabilité (%) : 37%	CP : 3.886.114 € Dettes : 8.214.369 € Solvabilité (%) : 32%
vi) Ratio de liquidité restreinte ; taux de couverture du service de la dette	Current ratio : 1,18	Current ratio : 1,31	Current ratio : 0,98
vii) Résultat avant intérêts, impôts, dépréciation et amortissement (EBITDA)	550.050 €	681.651 €	343.894 €
viii) Rendement des capitaux propres	3%	24%	-2%
ix) Ratio immobilisations incorporelles /total des actifs	0%	0%	0%

NOTE : Les revenus de VDH sont principalement issus de la vente d'électricité et de certificats verts. En outre, VDH perçoit des produits financiers de ses filiales.

Au 31/12/2023, VDH a procédé à une réduction de la valeur de ses participations dans ses filiales. Cet ajustement résulte du fait que les filiales ont distribué des dividendes à VDH. Grâce à cette réduction, la valeur comptable des participations est alignée sur la situation actuelle, évitant ainsi une surévaluation des entreprises dans le bilan. Cette réduction permet d'assurer une évaluation prudente des filiales dans les états financiers de VDH.

Compte tenu de la réduction de valeur des participations dans ses filiales, VDH a enregistré une perte de 81.832 euros au 31/12/2023.

f) **Description du projet de financement participatif, notamment de son objet et de ses principales caractéristiques**

Le Groupe VDH sollicite les Ecco-Investisseurs pour un montant de 350.000 euros pour financer en partie **l'achat de 50 parts de la SCRL O MANNE CELESTE** (OMC), qui exploite une éolienne dans le parc éolien de Mesnil-Saint-Blaise.

Le coût total pour l'achat de 50 parts (sur 200 parts, soit 25% du capital) de la SCRL O MANNE CELESTE est de 492.969 €, la valorisation du capital (200 parts) étant estimée à 1.971.877 €.

Le financement de l'achat des 50 parts de la SCRL O MANNE CELESTE sera réalisé de la sorte :

Structure de financement		
Effort propre (intra-groupe)	142.969 €	29%
Crowdfunding Ecco Nova	350.000 €	71%
TOTAL	492.969 €	

Cet achat permettra à Vents d'Houyet SC de devenir le seule actionnaire d'OMC et de consolider encore d'avantage ses participations dans le parc éolien de Mesnil-Saint-Blaise, où VDH détiendra directement ou indirectement, des participations dans 7 des 10 éoliennes actuellement en service.

PARTIE B – PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DU PROCESSUS DE FINANCEMENT PARTICIPATIF CONDITIONS DE LA MOBILISATION DE L'EMPRUNT DE FONDS

a) Montant cible minimal de fonds à emprunter pour chaque offre de financement participatif	250.000 €
--	-----------

Le nombre d'offres (publiques ou non) ayant déjà été conduites à leur terme par le porteur de projet ou le prestataire de services de financement participatif pour ce projet de financement participatif															
Type d'offre et d'instruments proposés	Date d'achèvement	Montant levé/emprunté et montant cible	Autres informations pertinentes, le cas échéant												
Prêt	01/04/2030	Montant levé : 900.000 € Solde restant dû : 900.000 €	Campagne : VDH Respect des échéances: <input checked="" type="checkbox"/> Sûreté : gage sur 900 parts de VDH Participations												
Prêt	01/06/2031	Montant levé : 700.000 € Solde restant dû : 560.000 €	Campagne : OURTH'EOLE Respect des échéances: <input checked="" type="checkbox"/> Sûreté : Gage sur 650 parts de VDH Participations												
Prêt	01/04/2030	Montant levé : 900.000 € Solde restant dû : 720.000 €	Campagne : VDH II Respect des échéances: <input checked="" type="checkbox"/> Sûreté : Gage sur 150 parts d'OMC												
b)	Date limite pour atteindre le montant cible de fonds à emprunter	La date de l'ouverture de l'offre est fixée au 09/10/2024 à 12h00. La date de clôture de l'offre est fixée au 13/11/2024 à 23h59, avec une extension possible jusqu'au 27/11/2024 à 23h59 si le seuil de réussite (250.000 €) est atteint le 13/11/2024 à 23h59. Enfin, l'offre sera clôturée anticipativement si le montant maximal est atteint avant cette date.													
c)	Informations sur les conséquences si le montant cible de fonds n'est pas emprunté avant la date limite	Si le seuil de réussite n'est pas atteint le 13/11/2024 à 23h59, les fonds levés seront restitués aux investisseurs. Dans la mesure où un ou plusieurs investisseurs annulerai(en)t leur souscription(s) après la date de clôture de l'offre, Ecco Nova se réserve le droit de rouvrir l'offre le temps de pallier ces éventuelles annulations. En cas d'annulation, si le montant d'investissement et les frais administratifs ont été payé par l'investisseur, l'investisseur sera intégralement remboursé de son capital et des frais administratifs.													
d)	Montant maximal de l'offre, s'il est différent du montant cible de fonds visé au point a)	350.000 €													
e)	Montant des fonds propres engagés par le porteur de projet dans le projet de financement participatif	<table border="1" style="width: 100%; text-align: center;"> <thead> <tr style="background-color: #2e8b57; color: white;"> <th colspan="3">Structure de financement</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Effort propre (intra-groupe)</td> <td>142.969 €</td> <td>29%</td> </tr> <tr> <td>Crowdfunding Ecco Nova</td> <td>350.000 €</td> <td>71%</td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td>492.969 €</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>		Structure de financement			Effort propre (intra-groupe)	142.969 €	29%	Crowdfunding Ecco Nova	350.000 €	71%	TOTAL	492.969 €	
Structure de financement															
Effort propre (intra-groupe)	142.969 €	29%													
Crowdfunding Ecco Nova	350.000 €	71%													
TOTAL	492.969 €														
f)	Modification de la composition du capital ou des emprunts du porteur de projet en rapport avec l'offre de financement participatif	<p>Au 31/08/2024, la société Vents d'Houyet déclare :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Que ses capitaux propres s'élèvent à 3.970.290,26 €. • Que ses provisions pour risques et charges d'élèvent à 162.691,86 € • Que son endettement s'élève à 7.840.593,11 €, dont : <ul style="list-style-type: none"> ○ Dettes à plus d'un an : 4.205.672,66 € ○ Dettes à plus d'un an échéant dans l'année : 364.227,79 € ○ Dettes financières : 500 € ○ Dettes commerciales : 2.274.282,66 € ○ Dettes fiscales, salariales et sociales : 66.840,88 € ○ Autres dettes (intercompany): 928.612,14 € ○ Comptes de régularisation : 456,98 € <p>Augmentation de l'endettement du montant de cette levée de fonds, soit entre 250.000 € et 350.000 €.</p>													

PARTIE C – FACTEURS DE RISQUES

Type 1	Risques liés au projet Les risques inhérents au projet et susceptibles d'entraîner son échec peuvent concerner, sans qu'il s'agisse d'une liste exhaustive: <ul style="list-style-type: none"> • Risques liés au prix de l'électricité • Risques liés à la modification du régime d'aide pour l'énergie renouvelable • Risque lié au gisement venteux • Risques liés aux parties prenantes • Assurance et risques non assurés • Risques lié aux activités à finalité sociale du porteur de projet • Risques liés à l'endettement du porteur de projet
Type 2	Risques liés au secteur

	Les risques inhérents au secteur concerné peuvent, par exemple, résulter d'une modification du contexte macroéconomique, d'une baisse de la demande dans le secteur dans lequel le projet de financement participatif intervient et de dépendances à l'égard d'autres secteurs.
Type 3	<p>Risques de défaut</p> <p>Le risque que le projet ou que le porteur de projet puisse faire l'objet d'une procédure de faillite ou d'insolvabilité, et autres événements concernant le projet ou le porteur de projet susceptibles d'entraîner la perte de leur investissement pour les investisseurs peuvent être causés par divers facteurs, notamment:</p> <ul style="list-style-type: none"> • une (profonde) modification du contexte macro-économique ; • une mauvaise gestion ; • un manque d'expérience ; • de la fraude ; • l'inadéquation des financements par rapport à l'objectif commercial ; • une trésorerie insuffisante.
Type 4	<p>Risque de baisse, de retard ou d'absence de retour sur investissement</p> <p>Il existe un risque que le retour sur investissement soit plus faible que prévu, qu'il soit retardé ou que le projet fasse défaut sur les paiements de capital ou d'intérêts.</p>
Type 5	<p>Risque de défaillance de la plateforme</p> <p>Il existe un risque que la plateforme de financement participatif se retrouve dans l'incapacité temporaire ou permanente de fournir ses services.</p> <p>Pour chaque Levée de fonds, un compartiment est créé au sein du patrimoine d'ECCO NOVA FINANCE. Chaque financement accordé à un Porteur de projets par ECCO NOVA FINANCE est dès lors logé dans un compartiment distinct au sein du patrimoine d'ECCO NOVA FINANCE auquel correspondra un compte spécifiquement ouvert à cet effet et fera l'objet d'un traitement comptable adéquat, la comptabilité d'ECCO NOVA FINANCE étant tenue par compartiment. Cela signifie, notamment, que par dérogation aux articles 7 et 8 de la Loi hypothécaire du 16 décembre 1951, seuls les fonds logés dans le compartiment relatif au Porteur de projets seront affectés à l'exécution, par le Porteur de projets, de ses obligations envers les Investisseurs, à l'exception du reste du patrimoine d'ECCO NOVA FINANCE et, notamment, des autres compartiments.</p> <p>Le risque de perte totale ou partielle du capital est donc principalement lié à l'insolvabilité éventuelle du Porteur de projets auquel l'investisseur choisit de prêter son argent par l'intermédiaire d'ECCO NOVA FINANCE dans un compartiment spécifique.</p> <p>Il ne peut cependant pas être totalement exclu qu'ECCO NOVA FINANCE fasse elle-même défaut de ses obligations, en cas d'insolvabilité par exemple.</p>
Type 6	<p>Risque d'illiquidité de l'investissement</p> <p>Il existe un risque lié à l'absence d'un marché public liquide et aux limitations en matière de cession. Ecco Nova n'offre pas la possibilité de revendre son ou ses obligations.</p>
Type 7	<p>Autres risques</p> <p>Il existe des risques que, entre autres, le porteur de projet ne contrôle pas, tels que les risques politiques et réglementaires.</p> <p>Par ailleurs, les risques propres aux instruments de placement sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Absence de diversification • Faculté de remboursement anticipé • Obligation de remboursement anticipé

Vous trouverez en annexe le scoring de risque associé à cette offre.

PARTIE D – INFORMATIONS RELATIVES A L'OFFRE DE VALEURS MOBILIERES ET D'INSTRUMENTS ADMIS A DES FINS DE FINANCEMENT PARTICIPATIF

a)	Montant total et types de valeurs mobilières proposés	<p>Cette offre concerne l'émission d'obligations qui passent par l'entité ad hoc Ecco Nova Finance, dont le sous-jacent est un instrument de dette et dont le montant total s'élève à : 350.000 €</p> <p><u>Rang et subordination des obligations émises :</u></p> <p>Le remboursement de la créance résultant du présent prêt est prioritaire sur le remboursement des avances en compte courant d'associé du Porteur de projets ou tout autre forme de prêt des actionnaires du Porteur de projets. Par conséquent, ces avances et autres dettes ne pourront être remboursées aux associés du Porteur de projets et actionnaires du Porteur de projets qu'une fois l'intégralité du prêt remboursée à ECCO NOVA FINANCE.</p>
b)	Prix de souscription	<p>La valeur nominale des obligations s'élève à 500 €.</p> <p>La valeur minimale de souscription est de 500 €.</p> <p>La valeur maximale de souscription est de 2.500 €.</p>

c)	Acceptation ou non des sursouscriptions et indication de la manière dont elles sont allouées	Sursouscription non acceptée
d)	Conditions de souscription et de paiement	<p>Les conditions de souscription sont détaillées à l'article 7.1 de nos conditions générales d'utilisation. Un résumé se trouve également dans notre FAQ (« Comment investir »).</p> <p>Ensuite de la souscription, l'investisseur reçoit un courrier électronique de confirmation reprenant toutes les instructions nécessaires en vue d'effectuer le paiement du montant contractuellement prévu. Le paiement doit intervenir endéans un délai de 14 jours calendrier à dater de la souscription.</p>
e)	Conservation et livraison de valeurs mobilières aux investisseurs	<p>Les obligations sont émises aux conditions suspensives suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'atteinte du seuil de réussite de la Levée de fonds, à savoir 250.000 €, au terme de la Période de souscription. • La mise en service des sûretés mentionnées ci-dessous. • La réception du reviseur en ce qui concerne la valorisation récente des parts d'O MANNE CELESTE. • La preuve de l'effort en fonds propres pour l'achat des 25% des parts d'O MANNE CELESTE. <p>Ces conditions seront levées au plus tard le 30/11/2024.</p> <p>Ecco Nova ne fournit pas de service de conservation d'actifs.</p>
f)	Informations concernant la garantie ou la sûreté garantissant l'investissement (le cas échéant)	
	i) le garant ou le fournisseur de la sûreté est-il une personne morale ?	Oui
	ii) Identité, forme juridique et les coordonnées du garant ou du fournisseur de la sûreté	Vents d'Houyet SC
	iii) Nature de la garantie ou de la sûreté et conditions qui y sont attachées	Un gage sur 50 parts de O Manne Celeste.
g)	Information concernant un engagement ferme de rachat des valeurs mobilières (le cas échéant)	
	Description de l'accord de rachat	Non applicable
	Délai de rachat	Non applicable
h)	Informations sur le taux d'intérêt et l'échéance	
	Taux d'intérêt nominal	<p>Le taux d'intérêt brut s'élève à 6,50 %.</p> <p>Le remboursement du capital et les intérêts sont payés chaque année à terme échu.</p> <p>En cas de retard de remboursement, ce taux sera majoré de 2% sur le délai de retard correspondant.</p> <p>Le précompte mobilier s'applique aux intérêts perçus sur les prêts accordés par les personnes physiques ayant leur résidence fiscale en Belgique.</p> <p>Cet impôt s'élève actuellement à 30%, est prélevé à la source et est libératoire, ce qui signifie que l'investisseur ne peut pas le différer dans sa déclaration personnelle.</p>
	Date à partir de laquelle les intérêts deviennent exigibles	01/12/2024
	Dates d'exigibilité des paiements d'intérêts,	Cf. tableau de remboursement en annexe
	Date d'échéance (y compris les remboursements intermédiaires, le cas échéant)	<p>01/12/2029</p> <p>Cf. tableau de remboursement en annexe</p> <p>Le capital est remboursé annuellement à terme échu via des annuités constantes et les intérêts sont payés annuellement à terme échu. Les intérêts commencent à courir le 01/12/2024 et sont soumis à un délai de grâce entre le moment de l'inscription et cette date.</p> <p>Faculté de remboursement anticipé : Vents d'Houyet a la possibilité de rembourser le prêt en totalité ou en partie par anticipation. Ce remboursement anticipé – en totalité ou en partie – ne pourra intervenir qu'à l'issue d'un délai de 12 mois à compter de la date du transfert des fonds prêtés par ECCO NOVA FINANCE à Vents d'Houyet et à condition que toutes les échéances antérieures qui ont expirés sont payés dans les délais et ont été entièrement honorés.</p>

	<p>La mise en œuvre, par Vents d'Houyet, de cette clause de remboursement anticipé entraînera le remboursement, par ECCO NOVA FINANCE, du même montant aux investisseurs, une fois qu'ECCO NOVA FINANCE aura reçu du porteur de projet le remboursement anticipé du prêt qu'il a consenti.</p> <p>Le montant total du prêt ainsi que les éventuels intérêts ou le montant restant à payer pour les échéances déjà versées sont exigibles par anticipation dans tous les cas déterminés par la loi.</p> <p>En cas de remboursement anticipé effectué par le Porteur de projets, le Porteur de projets sera redevable envers ECCO NOVA FINANCE d'une indemnité de remploi équivalente à 3 mois d'intérêts.</p> <p><u>Obligation de remboursement anticipé :</u> Le porteur de projet sera dans l'obligation de rembourser le prêt dans son intégralité, de manière anticipée, en cas de repowering et/ou de démantèlement de la machine détenue par la société cible. Dans ce cas, aucune indemnité de remploi n'est due.</p>
Rendement applicable	Le rendement brut annuel équivaut au taux d'intérêt nominal dans l'hypothèse du respect du tableau de remboursement contractuel en annexe.

PARTIE E – INFORMATIONS SUR LES ENTITES AD HOC

a)	Une entité ad hoc s'interpose-t-elle entre le porteur de projet et l'investisseur ? Oui
b)	Coordonnées de l'entité ad hoc Ecco Nova Finance, Société à Responsabilité Limitée (SRL), Clos Chanmurly 13, 4000 Liège, BE.0649.491.214.

PARTIE F – DROITS DES INVESTISSEURS

a)	Principaux droits attachés aux valeurs mobilières Les obligations émises donnent droit au paiement des intérêts et au remboursement contractuels.
b) et c)	Restrictions auxquelles sont soumises les valeurs mobilières et restrictions sur le transfert des instruments Néant
d)	Possibilité pour l'investisseur de sortir de l'investissement Ecco Nova n'organise de sortie anticipée pour les investisseurs.
e)	Pour les instruments de capitaux propres, répartition du capital et droits de vote avant et après l'augmentation de capital résultant de l'offre (en supposant que toutes les valeurs mobilières seront souscrites) Non applicable.

PARTIE G – INFORMATIONS CONCERNANT LES PRETS – NON APPLICABLE

PARTIE H – FRAIS INFORMATIONS ET RECOURS

a)	Frais imputés à l'investisseur et coûts supportés par celui-ci en relation avec l'investissement, y compris les frais administratifs résultant de la vente d'instruments admis à des fins de financement participatif Les seuls frais supportés par les Investisseurs et dus à ECCO NOVA sont : <ul style="list-style-type: none"> • Les frais administratifs s'élevaient à 15 euros TVAC. • Éventuellement, la quote-part de l'Investisseur dans les frais visés à l'article 9.5 de nos conditions générales d'utilisation en cas de défaillance du Porteur de projets et à la condition que l'Investisseur accepte de les prendre en charge.
b)	Où et comment obtenir gratuitement des informations supplémentaires sur le projet de financement participatif, le porteur de projet et l'entité ad hoc https://www.econova.com/fr/projet/vents-dhouyet-iii
c)	A qui et comment l'investisseur peut adresser une réclamation au sujet de l'investissement ou de la conduite du porteur de projet ou du prestataire de services de financement participatif Une plainte peut être déposée via le formulaire disponible en ligne via: https://www.econova.com/fr/complain Chaque plainte est traitée avec le plus grand sérieux, et dans le respect de délais clairement établis. Chaque plainte est vérifiée pour son admissibilité dans un délai de 10 jours ouvrables , et nous nous efforçons de résoudre tous les problèmes dans un délai de 3 à 20 jours ouvrables . Toutes les données relatives à une plainte seront conservées pour une durée maximale de 5 ans . Le responsable de ce processus est Pierre-Yves PIRLOT, qui peut être contacté directement à claim@econova.com .

ANNEXES :

- **Échéancier de remboursement indicatif**
- **Déclaration de la part des personnes responsables au titre de la fiche d'informations clés attestant que, à leur connaissance, les informations figurant dans la fiche d'informations clés sur l'investissement sont conformes à la réalité et que celle-ci ne comporte pas d'omissions de nature à en altérer la portée**
- **Scoring de risque associé à l'offre**

ANNEXE I : Échéancier de remboursement indicatif

ECHEANCIER DE REMBOURSEMENT

Montant emprunté	€ 1.000
Durée (années)	5
Taux	6,50%
Type de remboursement	Annuités constantes payées à terme échu

Échéance	Annuité	Intérêts	Capital remboursé	Solde restant dû
1/12/2024	€ 0,00			€ 1.000
1/12/2025	€ 240,63	€ 65,00	€ 175,63	€ 824,37
1/12/2026	€ 240,63	€ 53,58	€ 187,05	€ 637,31
1/12/2027	€ 240,63	€ 41,43	€ 199,21	€ 438,11
1/12/2028	€ 240,63	€ 28,48	€ 212,16	€ 225,95
1/12/2029	€ 240,63	€ 14,69	€ 225,95	€ 0,00
TOTAL	€ 1.203,17	€ 203,17	€ 1.000,00	

Échéancier de remboursement indicatif pour un investissement de 1.000 € (les intérêts sont bruts).

Déclaration de responsabilité

Je soussigné, Pierre Oldenhove Consulting, administrateur de Vents d'Houyet, atteste que, à ma connaissance, les informations figurant dans la fiche d'informations clés sur l'investissement sont conformes à la réalité et que celle-ci ne comporte pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

Fait en date du 08/10/24 à LIEGE

Nom, Prénom

Pierre Oldenhove

Signature

Pierre Oldenhove
Pierre Oldenhove (Oct 8, 2024 15:42 GMT+2)

SCORING DE RISQUE RELATIF A LA CAMPAGNE "VENTS D'HOUEY III" ETABLI EN DATE DU 19/09/2024

INTRODUCTION

Chez Ecco Nova, notre mission est de faciliter les investissements citoyens dans des projets durables et rentables.

Pour ce faire, outre l'évaluation du caractère durable qui fait l'objet d'une méthodologie propre, nous nous appuyons sur un scoring de risque robuste et transparent qui permet d'évaluer le plus fidèlement possible le risque de défaut associé à chaque projet et qui assure que nos investisseurs sont pleinement informés avant de prendre des décisions d'investissement.

La méthodologie s'articule autour de plusieurs phases clés: une présélection rigoureuse de nos investment manager, une analyse approfondie suivie d'une évaluation selon un ensemble de critères diversifiés et pondérés par nos analystes, et enfin un processus décisionnel à travers notre comité d'investissement interne, éventuellement complété par des experts externes.



Processus de traitement des demandes de financement sur Ecco Nova

Notre approche allie des critères quantitatifs et qualitatifs pour fournir une évaluation du risque la plus complète possible.

Cette méthodologie est en conformité avec les exigences de la Autorité bancaire européen (ABE) et est régulièrement revue en concertation entre les analystes et la direction dans un souci d'amélioration continue.

Notre méthode se veut précise, fiable, à jour et proportionnée à la taille, au type et à la maturité des prêts proposés ainsi qu'aux caractéristiques des projets et de leurs porteurs.

L'objectif de la méthode est d'évaluer la capacité du porteur de projet à faire face à ses obligations financières actuelles et futures.

Les documents et décisions relatifs au scoring de risque sont conservés au minimum 5 ans après le remboursement intégral du prêt octroyé.

METHODOLOGIE

Notre méthodologie s'appuie sur un modèle fondé sur le jugement, intégrant des techniques statistiques et des éléments discrétionnaires dans la prise de décision.

- ✓ Chaque critère d'évaluation se voit attribuer un score de 1 à 5 ;
- ✓ Un poids de 1 à 10 est attribué à chaque critère;
- ✓ Les critères sont classés par familles et un poids est attribué à chaque famille (excepté les familles relatives aux sûretés);
- ✓ Pour chaque famille, une moyenne pondérée des points est effectuée;
- ✓ Une moyenne pondérée des points des différentes familles (hormis les familles relatives aux sûretés) est effectuée pour obtenir un résultat entre 1 et 5 ;
- ✓ Le résultat obtenu est majoré sur base du score lié aux éventuelles sûretés.

Plus le résultat est élevé, plus le risque de défaut et de recouvrement sont bas.

A chaque résultat correspond un niveau de risque allant de 1 à 5 (voir correspondances ci-dessous).

Le score et le poids accordés à chaque critère et à chaque famille de critères sont subjectifs et propres à Ecco Nova.

Ils reflètent notre expertise et notre expérience en matière d'évaluation du risque.

Il est important de souligner que bien que notre méthodologie de scoring de risque repose sur un cadre bien défini, le poids attribué à chaque critère d'évaluation est susceptible d'être ajusté au cas par cas à la discrétion du comité de crédit.



Dans pareille situation, le paramètre concerné fera l'objet d'un commentaire justificatif.

Cette flexibilité est exercée dans l'objectif exclusif de mieux refléter le risque inhérent au projet en question. Cette approche permet à Ecco Nova de faire preuve de réactivité et d'adaptabilité face aux spécificités de chaque projet,

L'évaluation du scoring de risque et le pricing qui en découle se base sur des informations suffisantes et à jour et s'effectue dans un délai ne dépassant pas les 3 mois précédents l'octroi du prêt.

A. SOURCES D'INFORMATIONS

Les données utilisées pour établir ce scoring proviennent de diverses sources clairement identifiées et datées, à savoir :

- Appréciation propre à Ecco Nova
- Données fournies par le porteur du projet (le "Management"), **dans ce cas, une appréciation est donnée par l'analyste sur la fiabilité de l'information**
- Données publiques
- Données comptables, auditées ou non*
- Données issues de rapports d'expertise tiers indépendants
- Données issues de fournisseurs d'informations financières, comme CreditSafemodi
- taux

Lorsque les états financiers audités ne sont pas disponibles pour les deux derniers exercices, nous l'évaluation de la situation financière du porteur de projet sur des documents établis par un conseiller fiscal, un comptable assermenté ou toute autre personne certifiée soumise à un système d'assurance qualité professionnel.

B. CATEGORIES DE RISQUE

Dans le cadre de notre évaluation, chaque projet est classé dans une catégorie de risque allant de 1 à 5 qui est directement lié à la probabilité estimée de défaut du projet. Voici comment ces niveaux se traduisent :



CATEGORIE DE RISQUE 1 : PROBABILITÉ TRÈS FAIBLE DE DÉFAUT

Les projets dans cette catégorie représentent le niveau de risque le plus bas et sont considérés comme très stables avec une excellente capacité de remboursement.

CATEGORIE DE RISQUE 2 : PROBABILITÉ FAIBLE DE DÉFAUT

Bien que ces projets comportent un risque légèrement plus élevé, ils demeurent largement fiables et possèdent de bonnes capacités financières.

CATEGORIE DE RISQUE 3 : PROBABILITÉ MODÉRÉE DE DÉFAUT

Ces projets présentent un niveau de risque intermédiaire. Bien qu'ils soient globalement solides, des fluctuations dans leur environnement interne ou externe pourraient influencer leur capacité de remboursement.

CATEGORIE DE RISQUE 4 : PROBABILITÉ ÉLEVÉE DE DÉFAUT

Les projets classés dans cette catégorie requièrent une attention particulière. Ils demeurent finançables mais sont associés à un niveau de risque plus élevé qui est compensé par un taux d'intérêt plus élevé.

CATEGORIE DE RISQUE 5 : EXCLUSION DU PROJET

Tout projet qui reçoit ce score est considéré comme trop risqué pour être financé via notre plateforme et est donc exclu de notre sélection.

C. SCORING DE RISQUE ET CONDITIONS DE L'OFFRE (PRICING)

Les critères suivants

- Le montant prêté
- La durée du prêt
- La méthode d'amortissement du capital (amortissement constant, annuité constante ou remboursement in fine « bullet »)
- Les éventuelles garanties offertes
- L'ensemble des frais à la mise en place et à la gestion de l'opération de financement participatif, à travers leur impact sur la rentabilité et les cashflow du projet financé
- Le profil de risque du porteur de projet
- Les conditions de marché au moment de l'émission de l'offre et jusqu'à la maturité

influencent directement le scoring de risque et par conséquent le taux pratiqué.

La valeur actuelle nette et la stratégie du porteur de projet ne nous paraissent pas pertinentes et ne sont pas directement prises en compte dans notre méthode.

Plus le scoring risque est élevé, plus la probabilité de défaut et le taux offert sont élevés.

De plus, certains critères individuels, tels que le 'Loan to Value' ou la solvabilité, peuvent limiter le montant prêté.

A chaque niveau de risque correspond une fourchette de taux.

Cette fourchette de taux tient compte du taux sans risque auquel est ajoutée une prime de risque. Plus le scoring est élevé, plus la prime de risque et donc le taux résultant sont élevés.

Les fourchettes actuelles sont reprises ci-dessous.

Ces fourchettes sont régulièrement mises à jour et au minimum tous les 3 mois afin de tenir compte de l'évolution du taux sans risque et des conditions de marché.

Le taux exact appliqué est ensuite établi par le comité crédit de manière discrétionnaire en tenant compte de la fourchette de taux spécifique à la catégorie de risque et des conditions de marché.

Ce taux est majoré d'une indemnité de remploi lorsqu'un remboursement anticipé est autorisé. La faculté de remboursement anticipé est généralement offerte au porteur de projet au terme d'une période de 12 mois.

L'indemnité de remploi est le plus souvent dégressive avec le temps et est systématiquement précisée dans le titre de créance consultable préalablement à la souscription.

Enfin, les éléments ayant contribué à l'évaluation du risque crédit et des conditions de l'offre sont conservés pour une durée minimale de 5 ans après l'échéance de l'offre.

D. MISE A JOUR DU SCORING DE RISQUE

Le scoring risque est établi préalablement au lancement d'une offre et est propre à une situation et un contexte et se repose sur certaines hypothèses découlant de ce contexte.

Cependant, ce contexte peut évoluer positivement ou négativement et le résultat du scoring de risque est susceptible d'être impacté.

Ecco Nova n'effectue pas de mise à jour régulière de son scoring mais sera amenée à le faire en cas de défaut effectif ou présumé.

F. AUTRES POLITIQUES ET PROCEDURES

Nous veillons à ce que toutes les informations quantitatives fournies aux clients soient accompagnées d'un exposé qualitatif et d'autres informations supplémentaires qui peuvent être nécessaires pour permettre aux clients de bien comprendre les informations quantitatives.

Ces informations quantitatives se trouvent dans la colonne « Informations quantitatives complémentaires et commentaires » du scoring de risque ci-après.

EVALUATION DU SCORING DE RISQUE

Evaluation qualitative de l'entreprise et de son marché							
	Valeur	Origine de l'information	Date de l'information	Informations quantitatives complémentaires et commentaires	Score	Poids	Echelle d'évaluation
Expérience, connaissance et complémentarité de l'équipe managériale de l'entreprise		Evaluation propre à Ecco Nova	19/09/2024	Fondée en 2002 par Bernard Delville et Benoît Remy, Vents d'houyet est l'un des pionniers de l'énergie éolienne en Wallonie.	4	10	Score laissé à l'appréciation de l'analyste et du comité crédit
Complémentarité et diversité de l'actionnariat de l'entreprise		Evaluation propre à Ecco Nova	19/09/2024		2	5	Score laissé à l'appréciation de l'analyste et du comité crédit
Impact des conditions macroéconomiques de la juridiction où le projet se déroule		Evaluation propre à Ecco Nova	19/09/2024		5	6	Score laissé à l'appréciation de l'analyste et du comité crédit
Exposition/Risque AML		Evaluation propre à Ecco Nova	19/09/2024		5	5	Cf. politique AML
Réputation de l'entreprise		Evaluation propre à Ecco Nova	19/09/2024		4	8	Score laissé à l'appréciation de l'analyste et du comité crédit sur base d'outils tels que Trustpilot ou outils similaires

Âge de la société ou âge de la société mère en cas de SPV	°2002	Evaluation propre à Ecco Nova	19/09/2024		5	5	Moins de 2 ans = exclusion ; entre 2 et 3 ans = 1 ; entre 3 et 4 ans = 2 ; entre 4 et 5 ans = 3 ; entre 5 et 6 ans = 4 ; + de 6 ans = 5
Parts de marché		Evaluation propre à Ecco Nova	19/09/2024	Le groupe VDH exploite une partie de 3 parcs éoliennes pour une puissance globale de 15,57 MW.	2	3	Score laissé à l'appréciation de l'analyste et du comité crédit
Potentiel de croissance du marché anticipé		Evaluation propre à Ecco Nova	19/09/2024		2	5	Score laissé à l'appréciation de l'analyste et du comité crédit
Niveau de concurrence du marché		Evaluation propre à Ecco Nova	19/09/2024		3	3	Score laissé à l'appréciation de l'analyste et du comité crédit
Type de client et localisation géographique	NA						Score laissé à l'appréciation de l'analyste et du comité crédit
SCORE TOTAL	3,74						

Evaluation des performances financières passées de l'entreprise (VDH)

	Valeur (Année N-3/N-2/N-1/Moyenne)	Origine de l'information	Date de l'information	Informations quantitatives complémentaires et commentaires	Score	Poids	Echelle d'évaluation
Chiffre d'affaires (Vents d'Houyet)	1.627.222 € 2.069.431 € 2.180.150 € 1.958.934 €	Situation comptable non-auditée	31/12/2021 31/12/2022 31/12/2023		2	5	Exclusion en-dessous de 500k€ ; Entre 500 et 1.000k€ = 1 ; entre 1.000k et 2.500k€ = 2 ; entre 2.500 et 4.000k€ = 3 ; entre 4.000k€ et 6.000k€ = 4 ; +6.000k€ = 5 (basé sur la moyenne des 3 dernières années)
Ratio de solvabilité ((niveau de fonds propres + prêts subordonnés à l'offre en cours)/ total du bilan) -	47,0% 37,0% 31,7% 38,6%	Situation comptable non-auditée	31/12/2021 31/12/2022 31/12/2023		4	7	Exclusion en-dessous de 5% ; de 5 à 10% = 1 ; 10,1 à 20% = 2 ; 20,1 à 30% = 3 ; 30,1 à 40% = 4 ; +40% = 5
Marge brute (Marge brute / Chiffre d'affaires)	43,2% 47,8% 25,9% 38,9%	Situation comptable non-auditée	31/12/2021 31/12/2022 31/12/2023		4	10	Jusqu'à 10% = 1 ; 10 à 20% = 2 ; 20% à 30% = 3 ; 30% à 50% = 4 ; +50% = 5
Rentabilité de l'actif (bénéfice de l'exercice / total de l'actif)	1,0% 9,0% 5,5% 5,2%	Situation comptable non-auditée	31/12/2021 31/12/2022 31/12/2023		2	5	Si négatif = 0 ; 0 à 5% = 1 ; 5 à 8% = 2 ; 8 à 10% = 3 ; 10 à 15 = 4 ; +15% = 5
Liquidité (actifs circulants / dettes à moins d'un an hors comptes courants associés)	1,18 1,31 0,99 1,16	Situation comptable non-auditée	31/12/2021 31/12/2022 31/12/2023		2	5	Jusqu'à 1 = 1 ; 1 à 1,2 = 2 ; 1,2 à 1,5 = 3 ; 1,5 à 1,8 = 4 ; +1,8 = 5
SCORE TOTAL	3,06						

Evaluation des projections financières de l'entreprise, basée sur des hypothèses solides et prudentes au vu des données historiques et des conditions de marché attendues

	Valeur	Origine de l'information	Date de l'information	Informations quantitatives complémentaires et commentaires	Score	Poids	Echelle d'évaluation
Taux de fonds propres post opération(s) de financement en cours (fonds propres + prêts subordonnés à l'offre en cours / Total du passif projeté)	31%	Evaluation propre à Ecco Nova	19/09/2024	Sur base de la situation comptable de VDH au 31/12/2023.	4	10	Subside compris! 0 à 10% = 1 ; 10,1 à 20% = 2 ; 20,1 à 30% = 3 ; 30,1 à 40% = 4 ; +40% = 5

Ratio Fonds Propres* (FP) / FP* + quasi FP post opération(s) de financement en cours *tenant compte des prêts subordonnés à l'offre en cours	61%	Evaluation propre à Ecco Nova	19/09/2024	Campagnes Ecco Nova, solde restant dû: *VDH 900.000 € *OURTH'EOLE 544.000 € *VDH II 720.000 € *VDH III 350.000 €	4	5	0 à 25% = exclusion ; 25 à 35% = 1 ; 36 à 45% = 2 ; 46 à 55% = 3 ; 56 à 65% = 4 ; +66% = 5
SCORE TOTAL	4,00						

Evaluation du projet financé, basée sur des hypothèses solides et prudentes au vu des données historiques et des conditions de marché attendues

	Valeur	Origine de l'information	Date de l'information	Informations quantitatives complémentaires et commentaires	Score	Poids	Echelle d'évaluation
Type de projet financé		Evaluation propre à Ecco Nova	19/09/2024	La campagne actuelle concerne l'achat de 25% des parts de la SPV OMC. Cette SPV détient une éolienne tournante dans son portefeuille.	4	10	Immobilier = 4 ; Photovoltaïque = 5 ; Grand éolien = 4 ; Hydroélectricité = 4 ; Cogénération gaz = 4 ; Cogénération biomasse = 3 ; Bio-méthanisation = 2
Niveau de développement du projet		Evaluation propre à Ecco Nova	19/09/2024	En service depuis plus d'un an	5	5	Promotion: Avec permis = 3 ; Sans permis = 0 Rénovation: Avec permis/ Sans permis nécessaire = 5 ; Sans permis (si nécessaire) = 3
Complexité du montage juridico-financier		Evaluation propre à Ecco Nova	19/09/2024	Pas de complexité	4	5	Score laissé à l'appréciation de l'analyste et du comité crédit
Niveau de fonds propres consenti pour le projet	29,0%	Evaluation propre à Ecco Nova	19/09/2024		3	10	Subside compris! 0 à 10% = 1 ; 10,1 à 20% = 2 ; 20,1 à 30% = 3 ; 30,1 à 40% = 4 ; +40% = 5
Ratio Fonds Propres* (FP) / FP* + quasi FP *tenant compte des prêts subordonnés à l'offre en cours	29,0%	Evaluation propre à Ecco Nova	19/09/2024		1	5	0 à 25% = exclusion ; 25 à 35% = 1 ; 36 à 45% = 2 ; 46 à 55% = 3 ; 56 à 65% = 4 ; +66% = 5
Marge brute prévisionnelle sur base de la valeur estimée ou Taux interne de rentabilité	7,50%	Evaluation propre à Ecco Nova	19/09/2024	Return on equity	3	10	Score laissé à l'appréciation de l'analyste et du comité crédit
Ratio Loan-to-Value	NA						0 à 60% = 5 ; 60 à 70% = 4 ; 70 à 75% = 3 ; 75 à 80% = 2 ; +80% = 1
Ratio loan-to-cost	NA						0 à 80% = 5 ; 80 à 90% = 4 ; 90 à 95% = 3 ; 95 à 100% = 2 ; +100% = 1
Taux de couverture de dette (DSCR) min.			19/09/2024	Dans l'analyse de ce projet, Ecco Nova a examiné la capacité de remboursement du prêt (ainsi que des autres prêts obtenus par VDH auprès d'Ecco Nova) en se basant sur un plan de trésorerie du groupe. Il en ressort que le DSCR moyen est de 336%. Et le DSCR minimum de 2025 à 2034 est de 113%.	1	15	0 à 110% = Exclusion ; 111 à 115% = 1 ; 116 à 120% = 2 ; 121 à 125% = 3 ; 126 à 140% = 4 ; +140% = 5
Taux de couverture du besoin de financement	100,0%		19/09/2024				
Niveau de commercialisation	NA						0 à 20% = 1 ; 20 à 25% = 2 ; 26 à 35% = 3 ; 36 à 45% = 4 ; + 45% = 5
Ecco Score	NA						Excellent = 5 ; Très bon = 4 ; Bon = 3 ; Satisfaisant = 2 ; insuffisant = 1
Autres forces ou faiblesses non reprises ci-dessus							
SCORE TOTAL	2,75						

Caractéristiques du prêt

	Valeur	Origine de l'information	Date de l'information	Informations quantitatives complémentaires et commentaires	Score	Poids	Echelle d'évaluation
--	--------	--------------------------	-----------------------	--	-------	-------	----------------------

Utilisation des fonds		Evaluation propre à Ecco Nova	19/09/2024		2	3	Score laissé à l'appréciation de l'analyste et du comité crédit
Type de remboursement	Amortissement constant	Evaluation propre à Ecco Nova	19/09/2024		4	3	Amortissement constant du capital = 5 ; Annuités constantes = 4 ; Remboursement du capital in fine = 2
Durée du prêt	60	Evaluation propre à Ecco Nova	19/09/2024		3	5	0 à 24 mois = 5 ; 25 à 48 mois = 4 ; 49 à 72 mois = 3 ; 73 à 96 mois = 2 ; +97 mois = 1
SCORE TOTAL	3,00						

Evaluation de la valeur de la sûreté éventuelle

	Valeur	Origine de l'information	Date de l'information	Informations quantitatives complémentaires et commentaires	Score	Poids	Echelle d'évaluation
Type de sûreté	Gage sur les parts de OMC	Evaluation propre à Ecco Nova	19/09/2024		1	5	Hypothèque en rang 1 = 5 ; Hypothèque en rang 2 = 3 ; Autre: Score laissé à l'appréciation de l'analyste et du comité crédit
SCORE TOTAL	1,00						

Synthèse des critères d'évaluation

	Score	Poids	Commentaires
Score qualitatif de l'entreprise et son marché	3,74	5	
Score des performances financières passées de l'entreprise	3,06	5	le poids est adapté selon l'approche (project finance ou corprate finance)
Score des projections financières futures de l'entreprise	4,00	5	le poids est adapté selon l'approche (project finance ou corprate finance)
Score du projet	2,75	1	le poids est adapté selon que le projet est logé dans un SPV.
Score des caractéristiques du prêt	3,00	2	
Score de robustesse de la garantie sur le capital (le cas échéant)	0,00	BONUS	
Score de la robustesse du garant	0,00	BONUS	
Score de la valeur de la garantie	1,00	BONUS	
SCORE GRAND TOTAL	3,69		

Catégorie de risque

2

Catégorisation du risque et correspondance des taux (dernière mise à jour le 5/06/2024)

CATEGORIE 1	Score total supérieur à 4 => taux inférieur ou égal à 5,50%
CATEGORIE 2	Score total compris entre 3,5 et 4 => taux compris entre 5,50 et 8%
CATEGORIE 3	Score total compris entre 3 et 3,5 => taux compris entre 8 et 10%

CATEGORIE 4	Score total compris entre 2,5 et 3 => taux supérieur ou égal à 10%
CATEGORIE 5	Score total inférieur à 2,5 (PROJET NON ADMIS PAR ECCO NOVA)

Faculté de remboursement anticipé et indemnités de emploi	
0 à 12 mois	Remboursement anticipé non autorisé
12 à 24 mois	Remboursement anticipé autorisé moyennant 3 mois d'indemnités de emploi
24 à 36 mois	Remboursement anticipé autorisé moyennant 3 mois d'indemnités de emploi
+ 36 mois	Remboursement anticipé autorisé moyennant 3 mois d'indemnités de emploi